

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024

PROCES VERBAL SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

► DELIBERATIONS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

► ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CREATION DU GITE COMMUNAL POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL ET DE L'ETAT (DETR)

► AVENANT N° 1 – CONTRAT CENTRE VILLE CENTRE BOURG (RCVCB) POUR LE PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

► INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT



NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Luc MARQUANT, Maire.

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Étaient présents : MMES et MRS MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, CHABERT Gilles, LAINÉ Lionel, CHARPIN Karine, KLEE Arnaud, PACAUD Quentin, PERONNET Chantal, PETIT Dominique

Absent(s) excusé (s) : DE BARTILLAT Gérard, DESMOULES Maryse, DUBOIS Jean-Marie, LAMOTTE Magali,

Absent (s) : /

Procuration (s) : DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel, DESMOULES Maryse à PERONNET Chantal, DUBOIS Jean-Marie à ROUX Sylvain, LAMOTTE Magali à CHARPIN Karine

PROCES – VERBAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 27 août 2024.

DELIBERATIONS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Maire rappelle au conseil municipal les modalités des décisions en matière de fiscalité directe locale. L'assemblée délibérante a la possibilité d'instituer des abattements ou des exonérations, voire des majorations (ou, au contraire, de les supprimer), en général avant le 1er octobre de l'année, pour que la décision puisse être applicable à compter de l'année suivante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ***De n'appliquer aucun changement en matière de fiscalité directe locale et de reconduire les décisions antérieures pour l'année 2025.***

ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CREATION DU GITE COMMUNAL POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL ET DE L'ETAT (DETR)

Vu la délibération n° 7 – 2023 en date du 14 février 2023 pour les demandes de soutien auprès du Conseil Régional Auvergne – Rhône – Alpes et de la Préfecture de l'Allier,

Vu la délibération n° 34 – 2024 en date du 30 juillet 2024 décidant l'attribution des marchés du gîte communal,

Considérant que le plan de financement doit être réajusté pour les demandes de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne – Rhône – Alpes et de la Préfecture de l'Allier,

Le Maire propose au Conseil municipal le projet de financement suivant :

Reconquête du Centre Bourg

- a) Création d'un gîte communal (Vitalité)
 - PREFECTURE – DETR - dispositif « construction ou gros entretien d'équipements communaux »,
 - Conseil Régional - « Bonus Ruralité »,

Détail du plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes	
ESTIMATION		DETR 35 %	62 806.96
Maîtrise d'œuvre	20 972.41		
Estimation totale des travaux	179 448.46		
Lot 1 désamiantage	10 110.00		
Lot 2 Gros œuvre	33 880.85		
Lot 3 Charpente bois – Couverture- étanchéité	17 888.79		
Lot 4 menuiserie bois ser-	25 849.80		

rurerie			
Lot 5 plâtrerie – peinture – sol souple	54 677.00		
Lot 6 carrelage – faïence	9 521.00		
Lot 7 électricité	16 470.37		
Lot 8 plomberie sanitaire – chauffage - ventilation	11 050.65		
		DEPARTEMENT 4.37 %	1 171.05
		Fonds de concours 2.75 %	7 259.00
		CONSEIL REGIONAL 37.88 %	75 919.42
		TOTAL DES AIDES	147 156.43
		Autofinancement (20%)	53 264.44
TOTAL	200 420.87 €	TOTAL	200 420.87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ***Dit que le projet est inscrit au budget 2024,***
- ***d'adopter le réajustement du plan de financement exposé ci-dessus,***
- ***Sollicite***
 - ***M. le Président du Conseil Régional Auvergne - Rhône - Alpes,***
 - ***Mme La Préfète,***

Pour les soutiens et les attributions des subventions pour le projet cité ci-dessus.

Gîte communal : les signatures des marchés avec les entreprises ont été faites le 5 septembre 2024, le début des travaux est prévu le 7 octobre prochain. Une poursuite sur l'étude de fonctionnement et réservations du gîte sera prévue lors d'une séance un samedi matin avec les élus.

AVENANT N° 1 AU CONTRAT « RECONQUETE CENTRE VILLE CENTRE BOURG » POUR LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Vu la délibération n° 8-- 2023 en date du 14 février 2023 pour l'approbation du contrat « reconquête centre-ville centre-bourg »,

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement prévisionnel pour le programme de sécurisation de l'intersection - scénario 1 sans GTR,

Le Maire expose au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » défini avec la commune et le Conseil Départemental de l'Allier.***

- a) Dans le cadre de la mise en place du **PLUi** sur le territoire de la commune, un groupe de travail sera déterminé afin de préciser les différentes caractéristiques liées au principe de l'urbanisme.
- b) **Projet de plantations d'arbres** : Le Département de l'Allier s'engage à prendre en charge financièrement l'acquisition d'arbres et arbustes destinés à la plantation pour un projet unique jusqu'au 31 décembre 2028 d'un montant minimal de 750 € et d'un montant maximal de 10 000 € par demandeur. **Une réunion sera organisée un samedi matin pour le projet de plantation (objectif, localisation, schéma de plantation, essences).**
- c) Le remplacement de **volets en bois sur les bâtiments communaux sera considéré** au budget 2025.
- d) Trois membres du Conseil Municipal assisteront à une **session du Conseil Départementale** qui se déroulera le jeudi 3 octobre prochain à 10 h en salle d'assemblée à l'Hôtel du département de Moulins.
- e) La **47^e foire exposition avec foire primée** se déroulera le samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024 à DOMPIERRE-SUR-BESBRE. M. KLEE Arnaud, Conseiller Municipal représentera la commune lors de l'inauguration.
- f) Des **travaux de réparation de l'aqueduc du « chemin de Bouthiaud »** seront réalisés prochainement par l'entreprise VERNIAUD pour un montant de 984 € TTC.
- g) Deux dates ont été retenues pour **les Vœux du Maire** soit le samedi 11 et samedi 18 janvier 2025, la décision est reportée à la prochaine réunion pour fixer la date. **Lors de cette cérémonie une Remise de Médaille du travail sera programmée** pour un agent municipal.
- h) **Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »** : L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), au travers de la start-up d'état et des territoires « toutes et tous connecté.e.s » souhaite cartographier, recenser et identifier les zones sur lesquelles la couverture mobile demeure insatisfaisante. **Un recensement des zones sera mis en place au secrétariat de la Mairie et l'information diffusée sur panneau Pocket et par affichage sur le panneau extérieur. Toutes personnes n'ayant pas de réseau peuvent se manifester à la mairie.**
- i) **« Espace Culturel et Sportif »** :
- Une augmentation de la **puissance du compteur** sera faite auprès du fournisseur afin de faciliter le fonctionnement des manifestations des associations. (24 kVa) en service le 21/09/2024
 - Les **tarifs de locations** seront programmés à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- j) Le **logement situé au-dessus de la Mairie** est vacant, toutefois des travaux de rafraîchissement sont à prévoir avant la mise en location.
- k) Le **repas des aînés** est prévu le samedi 12 octobre à midi à la salle des fêtes « Christine de BARTILLAT »
- l) Une demande de **limitation de vitesse de 30 km/heure** dans le centre bourg de la part d'habitants sera traité dans le cadre de la reconquête centre bourg lors de la rénovation de la RD15. L'aspect

sécuritaire routière étant pris dans le cahier des charges du projet. La « route du Donjon » étant déjà limitée à 30 km/heure.

Date de la prochaine réunion : **le mardi 15 octobre 2024 à 19 h 30**